



Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Gare des Brotteaux

14, place Jules Ferry - 69006 Lyon

Tél. : 04 37 48 22 42

<http://www.alec-lyon.org/>

Chauffage urbain
GRANDLYON

Givors par **idex**

Métropole de Lyon

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

Tél. : 04 78 63 40 40

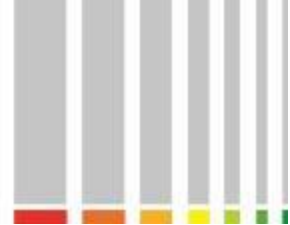
<http://www.grandlyon.com>



**SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR OU DE FROID
SUR LA METROPOLE DE LYON
MODE D'EMPLOI**

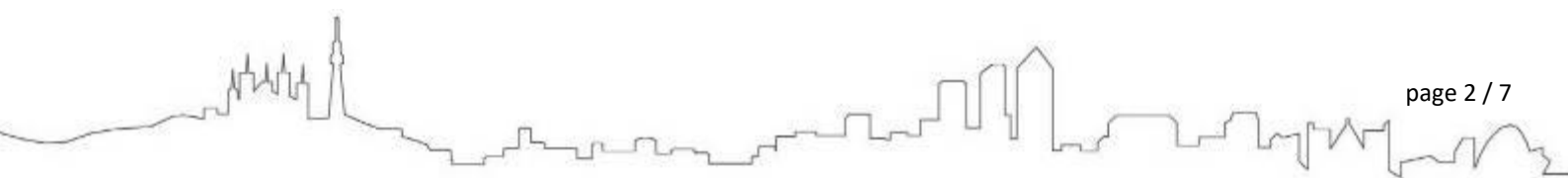
**Fiche B02 – Le réseau de GIVORS
Version 2020**

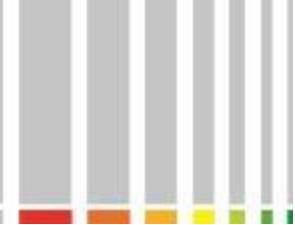




SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE	3
Informations générales	3
Autorité compétente	3
Délégué	3
Outils de communication	3
Périmètre de la délégation et plan du réseau.....	4
Données de production	5
Possibilité de raccordement	5
Mix énergétique réel	5
Contenu en CO ₂	5
Classement du réseau.....	5
REGLEMENT DE SERVICE	6
PERSONNE À CONTACTER	6
MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT.....	6
Documents à fournir pour une demande de raccordement.....	6
Conditions de raccordement et obligations vis-à-vis de l'entretien / maintenance du réseau secondaire...	6
MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT	7
Durée d'engagement initiale	7
Coûts de raccordement	7
Tarification en vigueur	7
Taux de TVA applicable	7
ANNEXES	7





PRESENTATION GENERALE

INFORMATIONS GENERALES

Nom	GIVORS
Année de création	1970
Longueur du réseau	Environ 3 km
Site de production	Chaufferie des Vernes

AUTORITE COMPETENTE

Nom	METROPOLE DE LYON
Coordonnées	20, rue du Lac CS 33569 69 505 Lyon cedex 03
Contact	reseauxdechaleur@grandlyon.com

DELEGATAIRE

Nom du délégataire	EGMI (filiale 100% Idex)
Coordonnées	IDEX 11, rue Maurice Audibert 69800 Saint-Priest Email : rcu.givors@idex.fr Téléphone : 0 800 94 18 42
Mode de gestion	Délégation de service public de type concession
Date de fin de contrat	30 juin 2042

OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet & portail abonnés :

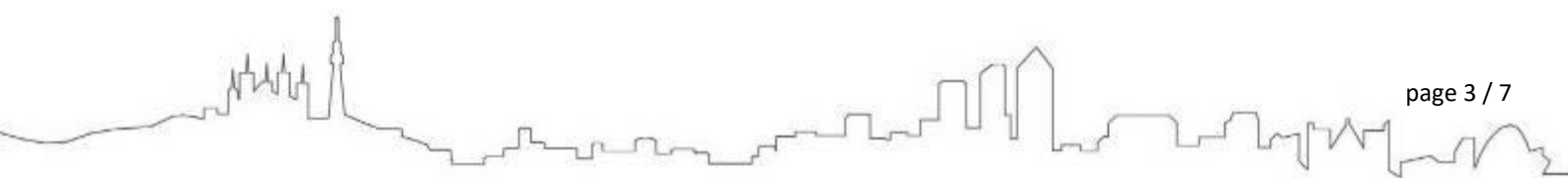
<http://chauffageurbain.givors.grandlyon.com/>

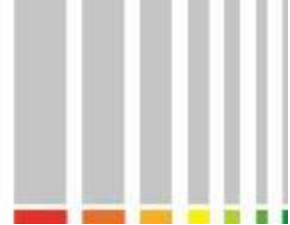
Page Twitter :

<https://twitter.com/ChauffUrbainGiv>

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Chauffage-Urbain-Givors-446916142435583/>



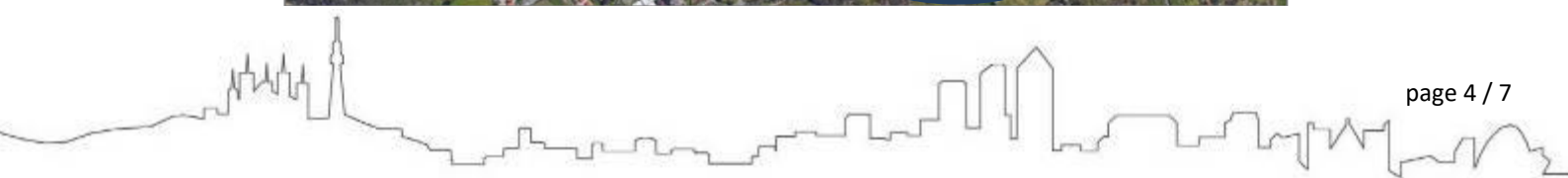
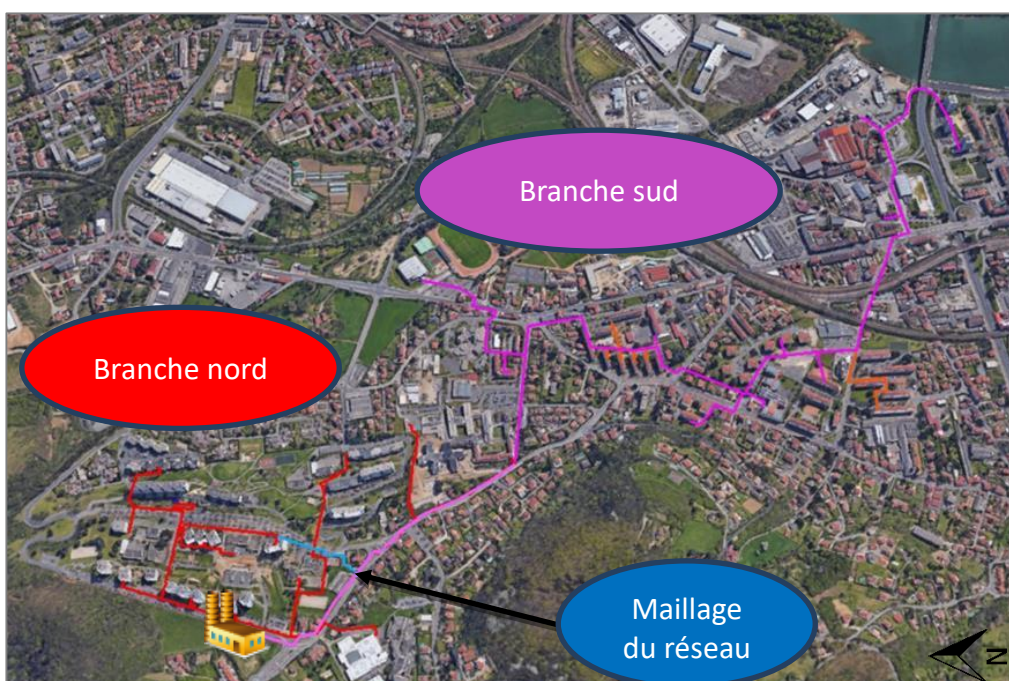


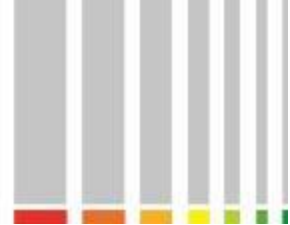
PERIMETRE DE LA DELEGATION ET PLAN DU RESEAU

Le périmètre de la délégation est identifié en rose sur le plan du réseau ci-dessous. Il est constitué de l'ensemble du territoire de la commune de Givors. Le réseau existant est tracé en rouge ; il s'étend actuellement sur le quartier des Vernes.



L'extension du réseau vers le sud-est (tracé rose ci-dessous) est en cours. La chaufferie est en cours de modernisation pour accueillir un nouveau moyen de production biomasse innovant qui sera mis en service au plus tard au 1^{er} janvier 2021.





DONNEES DE PRODUCTION

Année	2019	
Volume de consommation	17	GWh/an
Nombre d'équivalents logements	1 600	équivalents logements

POSSIBILITE DE RACCORDEMENT

Possibilité de raccordement	Réseau en développement	Raccordement possible	Réseau saturé
	X	X	

Fourniture de chauffage et/ou eau chaude sanitaire	CHAUFFAGE	EAU CHAUDE SANITAIRE
	X	X

Type de livraison de l'énergie calorifique	EAU CHAUDE	EAU SURCHAUFFEE
	X 110°C maximum	

MIX ENERGETIQUE REEL

Année	2019						
Énergie	Bois	Cogé bois	UTVE	Gaz	Cogé gaz	Fioul	Autre
Pourcentage	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Taux de couverture EnR&R ¹	53% (biogaz)						

Nota : A partir du 1^{er} juillet 2017, le taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération – en l'occurrence le biogaz – est contractuellement de 55%. Ce taux augmentera au plus tard au 1^{er} janvier 2021 avec la mise en service d'une installation biomasse innovante pour atteindre les 74%.

CONTENU EN CO₂

Valeur	253	g / kWh
--------	-----	---------

Dernier arrêté en vigueur : [Arrêté du 11 avril 2018](#)

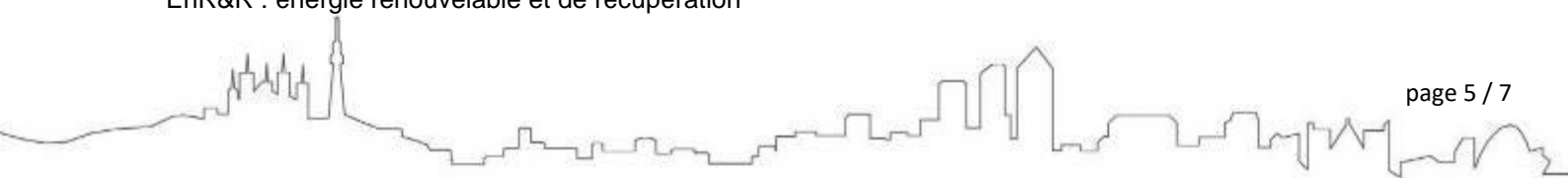
Nota : La mise en service de la nouvelle installation biomasse (au 1^{er} janvier 2021) entraînera une modification du contenu en CO₂ du réseau.

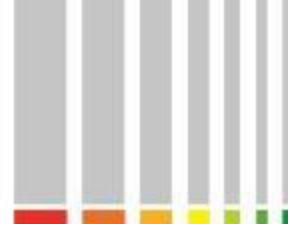
CLASSEMENT DU RESEAU

Le réseau est-il classé ?	NON
---------------------------	-----

Nota : En cas de réseau de chaleur classé, des zones de développement prioritaire sont définies dans le dossier de classement. Les constructions créées ou lourdement rénovées dans ces zones ont obligation de raccordement au réseau, selon les prescriptions faites dans le dossier de classement du réseau.

¹ EnR&R : énergie renouvelable et de récupération





REGLEMENT DE SERVICE

Le Règlement de service est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).

PERSONNE À CONTACTER

Céline VIALA, Directrice de l'Agence de Lyon

Tél : 04 72 76 01 58

Mail : rcu.givors@idex.fr

MODALITES TECHNIQUES DE RACCORDEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RACCORDEMENT

Les informations suivantes seront nécessaires, à minima :

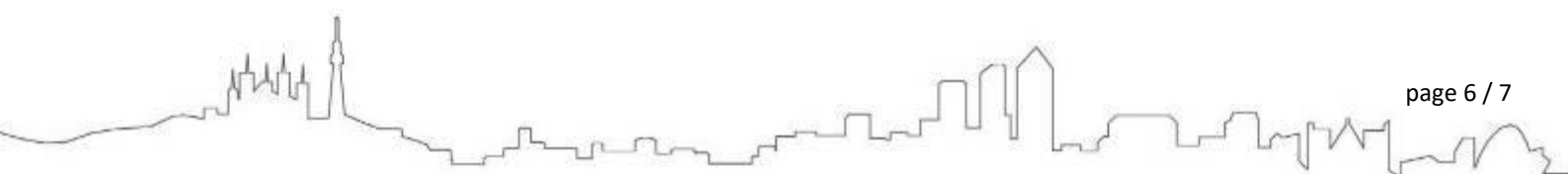
- Nom du maître d'ouvrage
- Adresse du projet et localisation projetée de la sous-station
- Consommation annuelle estimée pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire (sur la base des calculs réglementaires pour les bâtiments neufs ou éco-rénovés, ou de l'historique des 3 dernières années représentatives pour les bâtiments existants)
- Puissance nécessaire pour le chauffage et/ou la préparation d'eau chaude sanitaire
- Date souhaitée de mise en service de la sous-station

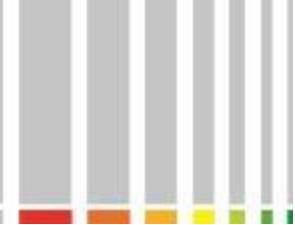
D'autres éléments pourront être demandés pour l'établissement d'une proposition technique et financière détaillée de la part du délégataire.

CONDITIONS DE RACCORDEMENT ET OBLIGATIONS VIS-A-VIS DE L'ENTRETIEN / MAINTENANCE DU RESEAU SECONDAIRE

Les obligations de l'abonné en termes d'entretien / maintenance du réseau secondaire sont détaillées dans le Règlement de service.

Le guide de préconisations techniques pour le raccordement au réseau est disponible sur le site internet de l'ALEC, [sous ce lien](#).





MODALITES FINANCIERES DE RACCORDEMENT

DUREE D'ENGAGEMENT INITIALE

La durée d'engagement initiale est de 10 ans. Elle est renouvelée par périodes successives de 5 ans.

COUTS DE RACCORDEMENT

Les droits de raccordement sont établis selon les modalités définies dans le Règlement de service.

TARIFICATION EN VIGUEUR

Au 1^{er} janvier 2020, la tarification est la suivante :

R1 (€HT/MWh)	40.99
R2 (€HT/kW)	53.68

Cette tarification peut évoluer (indexation des prix, renouvellement de contrat, avenant au contrat). Les demandeurs sont invités à se rapprocher de la Métropole de Lyon pour connaître les évolutions programmées.

TAUX DE TVA APPLICABLE

Coûts de raccordement	20,0%
R1	5,5%
R2	5,5%

ANNEXES

Sans objet.

